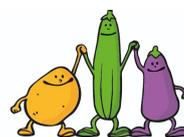


# Pomme d'Amap Contrat d'engagement

## “Les paniers de Combreux”

Année 2024



# LES CHAMPS DES POSSIBLES

Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre l'adhérent.e de l'association « Pomme d'AMAP » :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

Qui s'engage sur  1 part  1 demi-part en co-panier

### La maraîchère en test d'activité agricole<sup>1</sup>:

Nom : GARUTTI Camille

Adresse : Ferme de Combreux 77220 Tournan

Tel :06.67.42.58.14 ; E-mail : fermeduchamp libre@gmail.com

Signataire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure mentionnée ci-dessous,

et la structure "Les Champs des Possibles" représentée par Agnès Delefortrie, sa co-gérante :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Camille GARUTTI dans son projet d'installation agricole. Son activité est ainsi hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de son test d'activité. Il est physiquement accueilli sur la ferme de Combreux avec Justine Esnault et Thibaud Pereira

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

### Les engagements sont les suivants :

#### a. Engagements de l'adhérent.e :

- Adhérer à l'association « Pomme d'AMAP» pour participer à la concrétisation de ses objectifs.
- Pré-financer la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par le maraîcher pendant la période d'engagement.
- Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution. En cas d'absence, l'adhérent.e devra trouver une solution pour récupérer sa part ; a minima, il.elle préviendra le collectif de l'association afin que la part de récolte soit distribuée à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué par Les Champs des Possibles ou par l'association «Pomme d'AMAP».
- Assurer sa part de permanence aux distributions selon les modalités définies par l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association. La date de cette AG sera communiquée au plus tard 2 semaines avant sa tenue.

#### b. Engagements de la maraîchère en test d'activité :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les mangeurs.es en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production.
- Accueillir les adhérent.e.s sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la notion de « test d'activité agricole » et sur le fonctionnement de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles*, se référer aux documents de présentation du dispositif disponibles sur le site internet de la structure <http://www.leschampsdespossibles.fr>

**c. Engagements de l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* :**

- Accueillir et accompagner Camille Garutti dans son projet d'installation agricole.
- Héberger juridiquement son activité et s'engager solidairement sur l'ensemble des points mentionnés au point b.
- Rendre compte régulièrement – et au minimum en préparation de son AG annuelle – *au groupe en AMAP « Pomme d'AMAP »* de l'accompagnement de Camille Garutti dans son projet d'installation agricole.
- Organiser annuellement une réunion inter-AMAP consacrée aux partenariats avec Les Champs des Possibles
- Désigner un.e salarié.e référent, à l'écoute et en lien étroit avec les référents de l'AMAP : Eloïse GANIER : [eloise@leschampsdespossibles.fr](mailto:eloise@leschampsdespossibles.fr)

**d. Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérent.e.s, le paysan partenaire, un représentant des Champs des Possibles et si nécessaire un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

**e. Partage de la récolte :**

- Du 9 juillet au 17 décembre 2024, les mardis.
- Lieu : Ivry-sur-Seine, Salle Voltaire (1 place voltaire, 94200 Ivry-sur-Seine)  
Horaires : arrivée des distributeur.ices à 19h ; arrivée des maraîcher.e.s à 19h15 ; distribution de **19h30 à 20h30**.

**f. Prix de la part de récolte et modalités de règlement :**

- La part de récolte (ou panier) sera distribuée entre le 9 juillet et le 17 décembre en 24 distributions.
- Le prix de la part de récolte (ou panier) est fixé à 21 €
- Choisir une des deux formules :
  - 24 paniers à 21€, soit un total de 504€
  - 12 demi paniers en co-panier à 21€ soit un total de 252€

Le règlement des paniers peut être réalisé par des versements multiples. Les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat. Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'ordre de « **Les Champs des Possibles** », entre les 1ers et 10 du mois.

**Pour une part de récolte:**

Paiement en:	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois	<input type="checkbox"/> 6 fois
Sommes	504,00€	252,00€	126,00€	84,00€
Mois d'encaissement	Juillet	Juillet, Septembre	Juillet, Septembre, Novembre, Décembre	Tous les mois
N° chèques				

**Pour une demi part de récolte:**

Paiement en:	<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 2 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois	<input type="checkbox"/> 6 fois
Sommes	252,00 €	126,00 €	84,00 €	42,00 €
Mois d'encaissement	Juillet	Juillet, Septembre	Juillet, Septembre, Novembre, Décembre	Tous les mois
N° chèques				

Fait à ..... en 2 exemplaires, le .....

Signature de  
l'adhérent.e

Signature du Maraîcher  
en test d'activité

Signature du représentant légal  
des Champs des Possibles